

L'ORDRE DES CEREMONIES OBSERVEES AV mariage du Roy de la Grand' Bretagne, & de Madame sœur du Roy.

Ensemble l'ordre tenuë aux fiançailles faictes au Chasteau du Louure, en la Chambre de sa Maiesté.

Auec l'ordre du seruice obserué au souppé Royal faict en la grand' salle l'embrissee de l'Archeuesché.



A PARIS,
De l'Imprimerie de IEAN MARTIN, ruë de la vieille Bouclerie à l'Escu de Bretagne.

M. DC. XXV.

LE TRIOMPHE GLO-
rieux & l'ordre des Ceremonies obseruees au mariage du Roy de la Grand' Bretagne, & de Madame sœur du Roy.

EN fin le Ciel propice a la France, a voulu ce qu'elle respire, il y a si long temps. Les nuages qui sẽbloient vouloir obscurcir son esclat, & qui auoient cõme conspiré de faire mourir le fruict en sa fleur, sont maintenant dissipez, & cette mauuaise influence est aneantie à ce coup, Dieu a permis par vne volõté secrette, que les deux plus puissantes Courõnes de la Chrestienté soient vnies ensemble, par le plus celebre mariage qui se soit iamais veu dedans l'Vniuers. C'est donc auiourd'huy que tant de felici-

té, de gloire & de bon-heur ne promettent pas moins à nostre grand Roy inuincible LOVYS LE IVSTE, que l'Empire de tout le mõde. Quel contentement à la France, & quel profit à la grande Bretagne, de se voir vnie si inseparablement, par vn nœud plus indisoluble que le gordien, & par vne amitié mieux cimentee que les murs Babiloniens fondez par Semiramis? Il n'y a point d'ennemis assez forts pour esbranler iamais deux Royaumes si florissans, qui puisent leur grandeur du Ciel; & bornẽt leur puissance de toute la terre. Resiouissons nous donc, bons François, à ceste heure que les aduersaires de l'Estat tremblans de peur & de crainte ont leur ame affligee d'vne si belle alliance. Mais pour en laisser la memoire eternelle, & la donner en depost à la posterité. Ie veux

deſcrire icy le plus ſuccinctemét qu'il me ſera poſſible, les magnificences, les triomphes, & l'ordre veritable de cét heureux mariage.

Le Ieudy huictieſme iour de May, le Roy paroiſſant dedãs ſa chambre comme vn beau Soleil qui luit au deſſus de tous les autres Aſtres, ayant auec luy la Royne, ſeconde lumiere, Monſieur ſon frere vnique, Meſſieurs les Ducs de Nemours & d'Elbœuf, Mareſchaux de Vitry & de Baſſompierre, & autres Seigneurs de la Cour, enuoya querir Madame qui y fut aſſiſtee par la Royne ſa mere, Meſdames les Princeſſes de Condé & de Conty, Meſdames les Ducheſſes de Guyſe, de Cheureuſe, & d'Elbœuf, & pluſieurs autres grandes Dames. Sa robbe eſtoit de toile d'or & d'argent toute parſemee de fleurs de Lys d'or, & enrichie de pluſieurs

diamants & autres pierres precieuſes La queuë de ladite robe eſtoit portee par Madamoiſelle de Bourbon.

Comme elle fut entree dedans la chambre du Roy auec vne Majeſté digne de ſa naiſſance, Meſſieurs les Comtes de Carlile, & Milor Holand, Ambaſſadeurs pour le Roy de la Grand' Bretagne, y entrerent auſſi toſt, veſtus auec le plus bel aduantage qui ſe puiſſe dire, donnant au Roy le contract de mariage qui fut leu tout haut par Monſeigneur le Chancelier apres que ſa Majeſté eut agree les conuenances. Les Ambaſſadeurs ſe retirerent en la chambre de Monſeigneur le Duc de Cheureuſe, au deſſus de celle du Roy, & luy ayant fait entendre les accords. Il fut trouuer auſſi toſt ſa Majeſté, accompagné deſdits ſieurs Ambaſſadeurs & pluſieurs autres Sei-

gneurs de marque, eſtant veſtu d'vn habit noir à bandes, toutes garnies de diamants, & les fers d'aiguillettes en eſtoient enrichis.

Arriué deuant ſa Majeſté il luy preſenta ſa procuration & le pouuoir que luy auoit donné le Roy de la Grand' Bretagne, qui fut inceree au bout dudit contract de mariage, que le Roy ſigna, Madame, les Roynes, Monſeigneur le Duc de Cheureuſe, & Meſſieurs les Ambaſſadeurs. Cela fait & arreſté, Monſieur le Cardinal de la Roche-foucaut fit les fiançailles à la maniere accouſtumee.

Cóme vne telle vnion ne ſe pouuoit pas paracheuer ſans de grandes pompes, & d'infinies reſioüiſſances.

L'Egliſe de Noſtre-Dame fut choiſie pour les ceremonies de l'accompliſſement du mariage, & fut toute

tenduë de riches tapisseries, tissuës de soye, d'or & d'argent.

L'on esleua enuirõ de huict pieds de terre, vne belle & longue gallerie, qui prenoit son commencement dés l'entree de la maison Archi Episcopale, & se venoit rendre à l'entree du Chœur de ladite Eglise. Elle estoit soustenuë de plusieurs pilliers, couuerte par le haut de satin violet, tout brodé de fleur de Lys d'or, & par le bas d'vne belle toile de lin cirree, par dessus laquelle passerent toutes les ceremonies du mariage, comme il s'ensuit.

Premierement, le Capitaine de la porte, auec toute sa compagnie.

Les cent Suisses des Gardes du corps du Roy, vestus des liurees de sa Majesté, le tambour battant, & l'enseigne desployee.

Douze haut-bois vestus de semblables

blables liurees, qui rauiſſoient par leurs ſons agreables les ames par les oreilles.

Huict tambours couuertt de pareilles parures battoient ſi furieuſement que les courages les moins hardis s'animoient au bruit d'vn tel tintamarre.

Dix trompettes faiſoient ſauter de ioye & d'alegreſſe les cœurs dedans les corps.

Monſieur de Rhodes Crand Maiſtre des Ceremonies marchoit apres tout cela, veſtu à l'aduantage & fort bien accompagné.

Apres luy Meſſieurs les Cheualiers de l'Ordre du S. Eſprit tous brillans de pierreries.

Sept herauts d'armes alloient en ſuitte auec leurs baſtons & cottes de velours tanné cramoiſy fleurdeliſees d'or, marchants deuant le corps de

Messieurs les Mareschaux de France.

Mesdits sieurs les Mareschaux de France, à sçauoir Mareschal de Vitry mareschal d'Aubeterre, & Mareschal de Bassompierre.

Les Ducs & Pairs de France, Messieurs d'Vzais, de Bellegarde, de Brissac, d'Aluin, de Luxembourg, & Chaune.

Les Princes, Messieurs de Ioinuille, d'Elbœuf, & Comte d'Arcourt.

Monseigneur le Duc de Cheureuse, vestu d'vn habit de drap noir tout couppé & doublé de toile d'or auec vne tocque aussi de velours noir, sur sa teste vne enseigne qui esblouyssoit la veuë par son esclat, vne escharpe toute couuerte de roses de diamants, vn capot tout brodé d'or & semé de pierreries.

Messieurs les deux Ambassadeurs Extraordinaires, tous deux couuerts

de toile d'argent battu auec la toque marchoiét aux deux costez de Monseigneur le Duc de Cheureuse.

Le Roy auec vn habit tout en broderie d'or & d'argent . tenant à sa main droite Madame, qui auoit vne Couronne sur la teste, & sa robe toute parsemee de fleurs de Lys d'or.

Monsieur de l'autre costé qui la tenoit de sa main gauche aussi superbement vestu.

La Royne mere.

La Royne couuerte d'vne robe toute brodee d'or , d'argent & de pierreries.

Mesdames les Princesses de Condé & de Conty , portans la longue queuë de ladite robe.

Madame la Comtesse de Soissons.

Madamoiselle de Mont-pensier.

Madame de Guise.

Madame de Cheureuse.

Madame d'Elbœuf.

Et tous les autres ſeigneurs & Dames de la Cour que ie ne peux ſpecifier par le menu, tant le nombre eſtoit grand.

Toute ceſte Royale & genereuſe troupe s'arreſta à l'entree du grand portail de ladite Egliſe au deuant duquel eſtoit vn grand parterre deſtiné pour faire le mariage, & où eſtoit eſleué au deſſus vn grand poëſle d'vne valeur ineſtimable, ſous lequel le Roy & Monſieur ſon Frere quitta Madame, la mirent entre les mains de Mõſeigneur le Duc de Cheureuſe, & alors Nonſieur le Cardinal de la *R*oche-foucault eſpouſa Madame, auec les ceremonies ordinaires de l'Egliſe.

De là tout l'ordre cy deſſus s'en alla dedans le chœur par vne longue gallerie qui eſtoit allignee au milieu de

la nef de l'Eglise toute couuerte de tapisserie, la plus belle qui se peust iamais voir.

Au milieu dudit cœur estoient desja placez d'vn costé en des sieges eminents, Messeigneurs les Presidents ayans leur mortier d'or sur la teste vestus de leurs robes d'escarlates doublees d'ermines, & Messieurs les Conseillers auecques de semblables robes.

De l'autre costé paroissoit à part Monsieur le preuost des Marchands, couuert d'vne longue robbe de velours rouge cramoisy & violet, assisté des Escheuins du corps de ville.

Dans le cœur de ladite Eglise estoit esleué de trois marches vn par-terre, au dessus duquel estoit vn autre grãd poësle, où le Roy &, les Roynes, & Monsieur furent placez, & conduits par lesdits Duc de Cheureuse & Am

baſſadeurs, leſquels ſe retirent à l'Archeueſché iuſqu'à ce que le ſeruice fut acheué, puis y retournerẽt trouuer le Roy & Roynes apres la fin de l'office.

Leurs oraiſons finies, ils s'en retournerent au meſme ordre dedans l'Archeueſché, oú toute la Cour ſouppa.

Et puis en meſme temps, l'on ouyt vn tel bruict de coups de canons qui ſe tirerent, que l'on euſt dit que la terre & le ciel ſe vouloient ioindre enſemble.

L'ordre du feſtin Royal.

LE ſoupper fut dans la grãd' Sale lambriſſee de l'Archeueſché & la table tenoit d'vn bout à l'autre.

Le Roy eſtoit au milieu de la table, ſeruy par Monſieur le Grand Prieur, repreſentant Monſieur le Grand Maiſtre, deuant luy mar-

choient nombre de tābours, trompettes & clairons, accompagné de Monsieur de Beaumont premier Maistre d'hostel, & trēte-deux Maistres d'Hostel, to⁹ le bastō à la main.

La viande estoit portee apres eux par Nosseigneurs les Princes, Ducs, Pairs, & Mareschaux de France, suiuis des Gentils-hommes de Cour & seruans. Monsieur de Ioinuille seruoit de grand Panetier : Monsieur d'Elbeuf d'Eschanson, & Monsieur le Comte d'Arcourt d'Escuyer trenchant.

LaRoyne Mere au costé droict du Roy, seruie par Messieurs les Ducs de Bellegarde d'Vzais & Luxēbourg.

La Royne sur le costé droict de la Royne Mere seruie par Messieurs les Ducs d'Aluin, Brissac, & de Chaune.

La Royne d'Angleterre à costé gauche du Roy, seruie par Messieurs

les Mareſchaux de Vitry, comme grand Panetier: Monſieur le Mareſchal d'Aubterre Eſchanſon; & Monſieur de Baſſompierre Eſcuyer trenchant.

Monſieur le Duc de Cheureuſe ſous la Reyne d'Angleterre ſerui par le ſieur de Rochefort.

Les Ambaſſadeurs extraordinaires d'Angleterre pres dudit ſieur de Cheureuſe.

Monſeigneur Frere de ſa Majeſté eſtoit aſſis aupres de la Royne, & toutes les Princeſſes à la table, qui fut ſeruy auec quantité de ſeruices autant magnifiques que ſplendides & Royaux.

Les feus de ioye & d'artifices ſe firent par toutes les ruës, & l'on peut dire auec verité, que iamais la France n'euſt plus de reſiouïſſances.

FIN.

